

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03148 Numéro SIREN : 821 893 153 Nom ou dénomination : A.C.R Pro

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2020 sous le numéro de dépôt 9097

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/9097

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Nomination de directeur général
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.R Pro

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 821 893 153

N° gestion : 2016 B 03148



Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 26 MAI 2020 Numéro : 9097

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 27/12/19

Le 27 décembre 2019 à 17h00, les deux actionnaires de la société ACR-Pro, société par actions simplifiées au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé 6 chemin du pavillon à LARDY immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro SIRET 821893153 se sont réunis à LARDY au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par mail par le président le 6 Décembre 2019.
Les deux actionnaires étaient présents.

L'assemblée est présidée par Mr LEVISTRE Romain président de la société, M.VANIER Gilles, associé, est désigné comme secrétaire de la séance.
Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La Feuille de présence,
- Démission du président de la SAS ACR-Pro pour raisons personnelles à compter du 01/01/2020.

Le président déclare par ailleurs que ce document a été adressé aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau président suite à la démission de Monsieur LEVISTRE Romain pour raisons personnelles.
- Désignation d'un directeur général pour assister le nouveau président.

Le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire enregistre la démission du président actuel Monsieur Romain LEVISTRE et propose de nommer Mme Elodie LEVISTRE son épouse à sa place. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale propose de nommer Monsieur VANIER gilles, associé, comme directeur général non rémunéré. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par le président pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du président

